



## APPEL À CANDIDATURES - RÉSIDENCE D'ARTISTES

CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART « HOMMAGE »  
QUI TÉMOIGNERAIT DE LA PANDÉMIE AU COVID-19

RÉSIDENCE D'ARTISTES DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 JUIN 2023  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE





LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE LANCE UN PROJET DE CRÉATION D'ŒUVRE ARTISTIQUE EN HOMMAGE À LA PÉRIODE COVID-19 ET PLUS PARTICULIÈREMENT CELLE DU PRINTEMPS 2020 DANS LES EHPAD DU TERRITOIRE.

## LE CONTEXTE

Les EHPAD de Plaine Limagne ont été très fortement touchés au printemps 2020 par l'épidémie de Covid-19. Plongés dans une situation inédite d'une complexité majeure, les EHPAD ont dû s'adapter et déployer d'importants moyens humains et matériels et opérer de profondes réorganisations pour protéger les résidents et le personnel. Face à cette crise hors normes, une démarche solidaire s'est exprimée à travers la mobilisation de nombreux acteurs. Cette mobilisation a permis de soutenir les résidents, leurs proches et les professionnels.

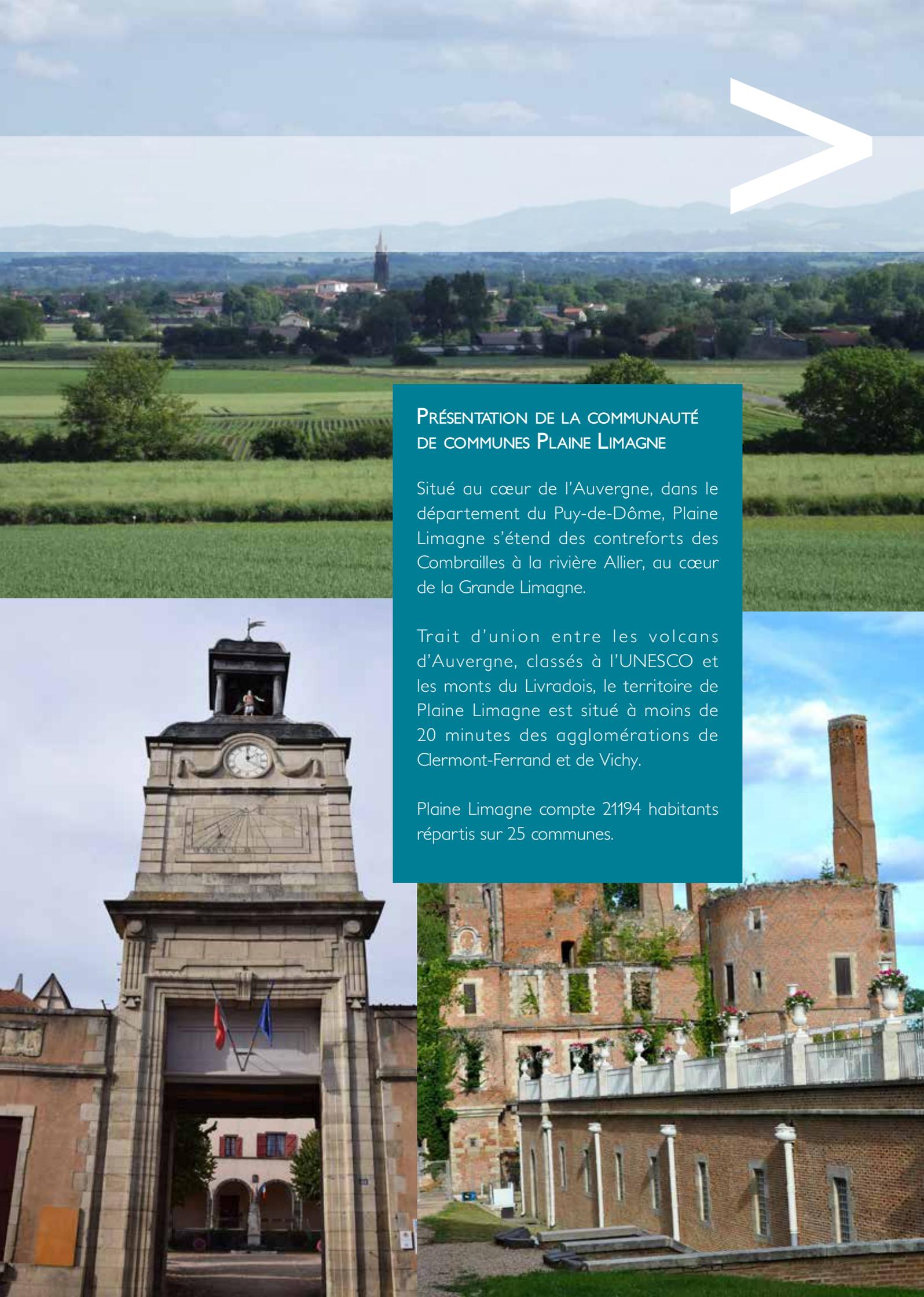
## LE PROJET D'ŒUVRE ARTISTIQUE EN HOMMAGE AUX ACTEURS DE LA CRISE DANS LES EHPAD

Ce projet d'œuvre pérenne a pour double objectif de remercier l'ensemble des acteurs ayant œuvré sur le front de l'épidémie et de conserver une trace de cette solidarité. Il permettra également de rendre hommage aux résidents décédés et de permettre à leurs familles d'avoir un travail de deuil rendu impossible pendant la crise.

Les œuvres prendront place dans les cinq EHPAD du territoire Plaine Limagne : Randan (2), Maringues, Aigueperse et Effiat. Elles relèveront du champ des arts visuels (sculpture, fresque...).

Ce projet fait partie d'une dynamique globale de développement du territoire à travers **l'éducation artistique et culturelle**, qui donne aux habitants des possibilités inédites d'ouverture sur le monde artistique et culturel, en partenariat avec la DRAC, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Afin de permettre une familiarisation en profondeur avec le travail artistique, l'accent sera mis particulièrement sur la médiation, notamment sous la forme de **rencontres et d'ateliers avec le ou les artistes**. En concertation avec Plaine Limagne, des actions de médiation seront programmées à raison d'au moins trois rencontres dans chacun des EHPAD.



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Situé au cœur de l'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, Plaine Limagne s'étend des contreforts des Combrailles à la rivière Allier, au cœur de la Grande Limagne.

Trait d'union entre les volcans d'Auvergne, classés à l'UNESCO et les monts du Livradois, le territoire de Plaine Limagne est situé à moins de 20 minutes des agglomérations de Clermont-Ferrand et de Vichy.

Plaine Limagne compte 21194 habitants répartis sur 25 communes.





## INAUGURATION DE L'ŒUVRE ARTISTIQUE « HOMMAGE » JUN 2023

### LE PROCESSUS DE SÉLECTION

L'appel à candidatures sera ouvert aux artistes et collectifs d'artistes. Ces derniers devront à la fois démontrer leur aptitude à retranscrire au travers d'une œuvre les enjeux, tout en valorisant la solidarité territoriale entre les différents acteurs de la crise.

Le jury pluridisciplinaire sera composé des membres du comité de pilotage des projets d'éducation artistique et culturelle et de représentants des EHPAD.

### L'INAUGURATION DE L'ŒUVRE

Les œuvres lauréates seront dévoilées au grand public à l'occasion d'un événement commémoratif réunissant les résidents, les familles, les professionnels, les élus, les partenaires et les artistes.

### L'AGENDA DU PROJET D'ŒUVRE ARTISTIQUE « HOMMAGE »

- 30 novembre 2022 : publication de l'appel à candidatures artistiques
- **30 janvier : clôture de l'appel à candidatures artistiques**
- 7 février : comité de sélection
- 13 février : annonce du projet artistique lauréat



## MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE

- Périodes : entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2023. Le nombre et les dates des interventions seront déterminés en fonction du projet retenu.
- Les rencontres avec les résidents et les œuvres prendront place dans les cinq EHPAD du territoire :  
EHPAD Serge Bayle, 1 bd de l'Hôpital 63260 Aigueperse  
Maison de retraite EHPAD, 31 rue Antoine Coiffier 63260 Effiat  
EHPAD L'ombelle, rue Beaudet Lafarge 63350 Maringues  
EHPAD Les tilleuls, 2 rue des Dômes 63310 Randan  
EHPAD Villa Claudine, 4 place de la Mairie 63310 Randan
- Les artistes seront tenus d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Accompagnement par l'agent chargé de développement culturel Plaine Limagne et les animateurs des EHPAD.
- Allocation de résidence : 10 000 € pour l'ensemble de la résidence comprenant les interventions, les déplacements, le matériel, les créations. Les frais de restauration sur place seront pris en charge par les EHPAD.

### CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence spécifiera les engagements de Plaine Limagne et de l'artiste.

### LES CONDITIONS DE DIFFUSION D'INFORMATIONS

L'artiste accepte que des informations le concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par la communauté de communes Plaine Limagne et les différents partenaires.

## DOSSIER DE CANDIDATURE



Peut faire acte de candidature tout artiste résidant en France ou à l'Étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. Le candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action que représente la résidence de création artistique. L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française.

La possession d'une voiture et du permis B sont indispensables pour pouvoir postuler à la résidence.

### LA CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- La fiche de renseignements administratifs dûment remplie.
- Une lettre de motivation et d'intention du projet en lien avec la thématique (deux pages maximum) précisant si l'artiste a déjà bénéficié d'une résidence.
- Un CV complet.
- Un dossier présentant ses références culturelles et professionnelles.
- Une bibliographie à jour et un des livres édités.
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales, dispense de précompte).
- Copie du permis de conduire.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de tél fixe : \_\_\_\_\_ N° de tél portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Site personnel ou blog présentant le travail artistique :

\_\_\_\_\_

Permis de conduire :  OUI      Véhicule personnel :  OUI

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection (auquel participeront les partenaires institutionnels, des agents de Plaine Limagne, des élus en charge de la culture, des représentants des EHPAD).

Pour toutes questions concernant l'appel à candidatures,  
contacter l'agent de développement culturel : [culture@plainelimagne.fr](mailto:culture@plainelimagne.fr) - 04 73 86 89 80

**LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DOIT ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE 30 JANVIER 2023**

Par courrier : Communauté de communes Plaine Limagne,  
158 grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse

Par mail : [contact@plainelimagne.fr](mailto:contact@plainelimagne.fr)

